

1. Ton enseignant.e va te raconter une histoire. Écoute attentivement et essaie de repérer les informations qui te permettront de répondre à ces questions.

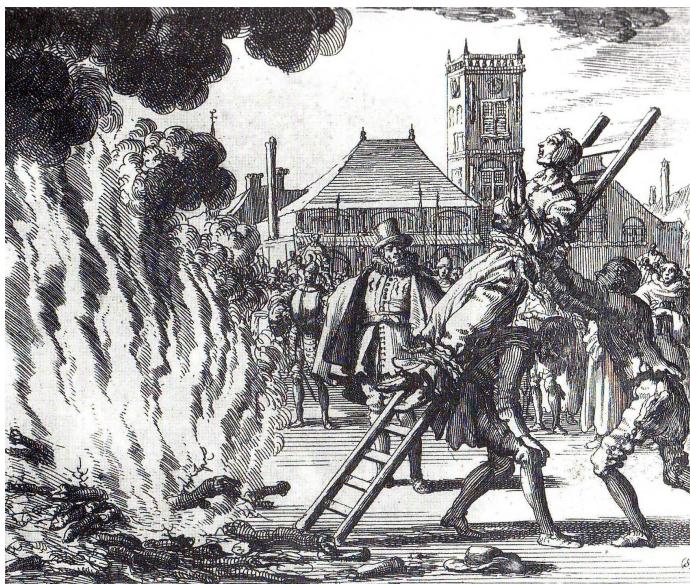
a) Quel est le nom du personnage principal de cette histoire ?	
b) Quel est son âge ?	
c) Dans quelle ville a lieu le procès ?	
d) L'accusée est-elle mariée ?	
e) De quels crimes l'accuse-t-on ?	1. 2.
f) Quelles preuves les juges ont-ils de sa culpabilité ?	1. 2.
g) A quoi est-elle condamnée ?	1. 2.
h) Cette histoire te semble-t-elle réelle ou inventée ? Justifie ta réponse.	
i) Tu es un.e historien.ne, tu fais des recherches et tombes sur le procès-verbal du procès que tu viens d'entendre : quelles hypothèses émetts-tu quant aux raisons qui ont poussé les Européen.ne.s à condamner des personnes pour crime de sorcellerie?	

Les « Chasses aux sorcières » en Europe

XV^e au XVIII^e siècle

Aujourd’hui la sorcière appartient principalement à la littérature enfantine et aux fictions. Pourtant, le combat contre la sorcellerie est bien une réalité historique.

En Europe, à l’époque moderne, c’est-à-dire en dates très larges entre 1450 et 1750, des centaines de milliers de personnes, le plus souvent des femmes, furent accusées et jugées pour crime de sorcellerie. La moitié fut condamnée à mort, d’ordinaire au bûcher.



Gravure de Jan Luyken (1649–1712), *Supplice de Anneken Hendriks, brûlée à Amsterdam en 1571*, 1685.

Le combat contre la sorcellerie est déjà connu des Européen.ne.s au Moyen-âge. Toutefois, les procès furent en augmentation constante durant le XVe, avec une apogée répressive à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, pour enfin disparaître par paliers à la fin du XVIIe.

Pour désigner ce phénomène historique, les historien.ne.s utilisent le terme de « chasse aux sorcières ». À la fin du Moyen-âge règne l’idée d’un combat pour la domination du monde opposant Dieu, représentant du bien, et Satan, fauteur du mal. Les certitudes et les sécurités qui avaient existé pendant très longtemps, dans un monde unifié par le catholicisme, sont fortement ébranlées par la Réforme. Cette période de peur, d’insécurité est accompagnée de disettes, pestes, guerres et luttes civiles, et les Européen.ne.s éprouvent le sentiment d’être entré.e.s dans un temps de calamités inédites, explicables soit par une punition divine, soit par l’action maléfique d’une personne. La sorcellerie fut, alors, une réponse aux angoisses religieuses du temps et les sorcières les victimes idéales pour expliquer les mauvaises récoltes, aléas climatiques et diffusions d’épidémies.

Dans ce dossier, tu chausseras les lunettes de l’historien.ne pour tenter de mieux comprendre cette étrange période du passé : Qui étaient ces sorcières ? Qui les accusait ? Comment se déroulaient les enquêtes ?

Pour répondre à ces nombreuses interrogations, tu te plongeras dans des sources historiques de cette époque.

Qu'est-ce qui était reproché aux sorcières ?

Déjà en 1326, le Pape Jean XXII écrit un document officiel qui fait de la sorcellerie une hérésie : les sorciers et sorcières sont accusé.e.s d'adorer le diable et de construire une Eglise diabolique face à la seule véritable Eglise. Ainsi, la croyance soutient qu'ils.elles méritent de subir le même sort que les hérétiques. Pratiques magiques, sorcellerie, hérésie ne font désormais plus qu'un. Deux choses sont principalement reprochées aux sorcier.ières :

Passer un pacte avec le diable et jeter des maléfices.

Doc. 1 :



Tiré de F. M. Guazzo, *Compendium Maleficarum*, 1608.

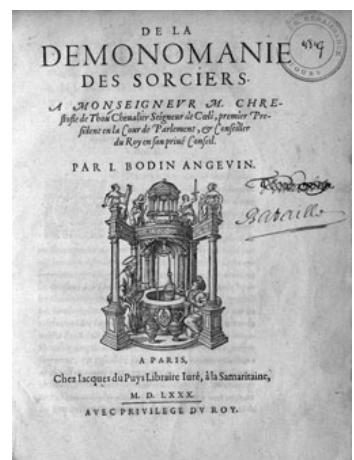
Notes personnelles :

Les démonologues accusent les sorcières et les sorciers de beaucoup plus de crimes. Classe dans le tableau ci-dessous les 15 méfaits recensés par Jean Bodin en 1580 dans son livre De la démonomanie des sorciers (doc.2) :

Liste de quinze méfaits attribuables aux sorciers et sorcières.

1. Ils renient Dieu et toute religion;
2. Ils maudissent Dieu et blasphèment,
3. Ils rendent hommage au Diable, l'adorent, lui font des sacrifices;
4. Ils vouent leurs enfants à Satan;
5. Ils sacrifient leurs enfants à Satan avant le baptême;
6. Ils consacrent leurs enfants au Diable dès le ventre de leur mère;
7. Ils cherchent à recruter de nouveaux sorciers;
8. Ils jurent par le nom du Diable ;
9. Ils sont incestueux ;
10. Ils tuent des personnes, surtout des enfants non baptisés ;
11. Ils mangent de la chair humaine ;
12. Ils tuent par poisons et sortilèges ;
13. Ils font mourir le bétail ;
14. Ils font périr les fruits de la terre ;
15. Ils copulent avec le démon.

Doc. 2 :



Méfaits liés à la religion	Autres méfaits



Description et figure du sabbat des sorciers, in : Pierre de Lancre, Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, 1613.

En observant bien le tableau vous remarquerez plusieurs lettres (A ; B ; C ; D ; E ; F ; G ; H ; I ; K ; L ; M). Atribuez une lettre à chacun de ces 12 commentaires rédigés par Pierre De Lancre:

La Roine du Sabbath couronnee à dextre (=droite), & une moins favorite à senestre (=gauche).	
A dessous de sa chaire, est une Sorcerie qui lui presente un enfant qu'elle a seduit.	
Voila la Chaudiere sur le feu pour faire sorte de poison, soit pour faire mourir & maleficier les hommes, soit pour gaster le bestail; l'une tient les serpens & crapaux en main, & l'autre leur coupe la teste, & les escorche, puis les iette dans la chaudiere.	
Apres la pance vient la danse: car apres avoir esté repeus de viandes, ou fugitives, ou illusoires, ou tres-pernicieuses & abominables; chaque Demon meine celle qui estoit pres du luy à table, au dessous de cet arbre maudit, & là le premier ayant le visage tourné vers le rond de la danse, & le second en dehors, & les autres ainsi ensuivant tout de mesme, ils dansent, tripignent & tripudent, avec les plus indecens & sales mouvemens qu'ils peuvent.	
Pres de ce ruisseau sont les petits enfans, lesquels avec des verges & houssines blanches, esloignez des ceremonies, gardent chacun les troupeaux des crapaux de celles qui ont accoustumé les mener au Sabbath.	
Voila les Convives de l'assemblée, ayant chacune un Demon pres d'elle: Et en ce festin, ne se sert autre viande, que charoignes, chair de pendus, coeurs d'enfans non baptisez, & autres animaux immondes, du tout hors du commerce & usage des Chrestiens, le tout incipide & sans sel.	
Satan est dans une Chaire doree en formee de Bouc, qui presche avec cinq cornes, ayant la cinquiesme allumee pour allumer toutes les chandelles & feux du Sabbath.	
Au dessous se void une troupe de femmes & filles qui dansent toutes le visage en dehors le rond de la danse.	
Ce sont les grands Seigneurs & Dames, & autres gens riches & puissans, qui traictent les grands affaires du Sabbath, où ils paroissent voilez, & les femmes avec des masques, pour se tenir tousiours à couvert & incognus.	
En ce festin ne sont admis, ces spectateurs, qui sont plusiers poures Sorcieres reiettes aux recoings, & qui n'osent s'approcher des grandes ceremonies.	
Ce sont les ioüeurs d'instrumens, & le concert de Musique, au chant & harmonie de laquelle ils dansent & sautent.	
Pendant cet entretien plusieurs Sorcieres arrivent au Sabbath sur des Boucs accompagnees des enfans qu'elles ont enlevé & suborné, lesquels elles viennent offrir à Satan: D'autres partant du Sabbath, & transportees en l'air, s'envont sur la mer ou ailleurs exciter des orages & tempestes.	

Le Sabbat ; grande fête secrète des sorcières !

Le sabbat, considéré aujourd’hui comme imaginaire, était perçu comme une réalité entre le XIV^{ème} et XVII^{ème} siècles. Aux yeux des Européen.ne.s de cette époque, il s’agissait d’une assemblée nocturne de sorciers et de sorcières qui se déroulait sous la présidence du diable (Satan). Les sorciers.ières y retrouvaient le diable et les démons afin de passer un pacte et de faire une grande fête ensemble. On croit alors que le diable peut prendre plusieurs apparence, escargot, crapaud, singe, hibou, etc. Il est le plus souvent représenté comme un bouc.

Réponds aux questions suivantes à l'aide des documents 4 à 7 (page 6) :

1. Comment les sorciers.ières se rendaient-elles au sabbat ? _____

2. Donne trois exemples d’activités qui ont lieu au sabbat.

1) _____

2) _____

3) _____

3. Quels sont, à ton avis, les éléments qui démontrent que le sabbat appartient à l’imaginaire des personnes du XV^e siècle ?

4. Dresse le profil-type des participant.e.s du sabbat.

1) Homme ou femme ? _____

2) Enfant, adulte ou âgé ? _____

3) Riche ou pauvre ? _____

Tes notes personnelles :

Doc. 4 :

« - [...] tantôt ils s'envolaient où ils voulaient aller par-dessous bonnes villes, bois et eaux, et les portait le Diable au lieu où ils devaient faire leur assemblée ;
- En ce lieu se trouvaient l'un l'autre, les tables mises chargées de vin et de viande ;
- Et là se trouvait un Diable en forme de bouc, de chien, de singe, et quelque fois d'homme ;
- Et là faisant [offrande] et hommage audit Diable et l'adoraient ;
- Et lui donnaient la plupart leur âme, et à peine tout ou du moins quelque chose de leur corps ; [...] ;
- En leur assemblée le Diable prêchait et leur défendait d'aller à l'église, d'entendre la messe et de prendre eau bénite ; et que s'ils en prenaient pour montrer qu'ils fussent chrétiens, qu'ils disent « Ne déplaise à mon maître », et qu'ils n'allassent point à confesse. »

Extrait de : J. du Clercq, *La Vauderie d'Arras*, livre IV, chap. 4.

Doc. 5 :

« Il dit que la femme Chasseboeuf et lui prirent chacun un balai, firent trois tours sous le tuyau de la cheminée et, après, laissèrent les dits balais et allèrent en vent et tourmenté par le tuyau d'icelle à travers haies et buissons. »

Extrait de : *Le balai de la sorcière*, d'après Mathurin Gruau de Saint-Denis en Anjou en 1508.
Archives départementales, Maine-et-Loire, G575, f°176. .

Doc. 6 :



Illustration du *Traité du crisme de Vauderie* de Jean Taincture, Cologne, 1460-1470.

Bien que le nombre de personnes jugées pour sorcellerie varie d'un lieu à l'autre, d'une période à une autre, tous les procès pour sorcellerie se ressemblent passablement, car ils reflètent la volonté d'appliquer une méthodologie stricte dictée par des démonologues (des spécialistes des sorcières et des démons). Ils écrivent des traités, dans lesquels apparaissent tous les éléments étudiés jusqu'ici dans ce dossier: les sorcières lancent des maléfices, adorent Satan et se rendent au sabbat par la voie des airs. Les femmes ravissent les enfants et mangent de la chair humaine. Tous renient Dieu.

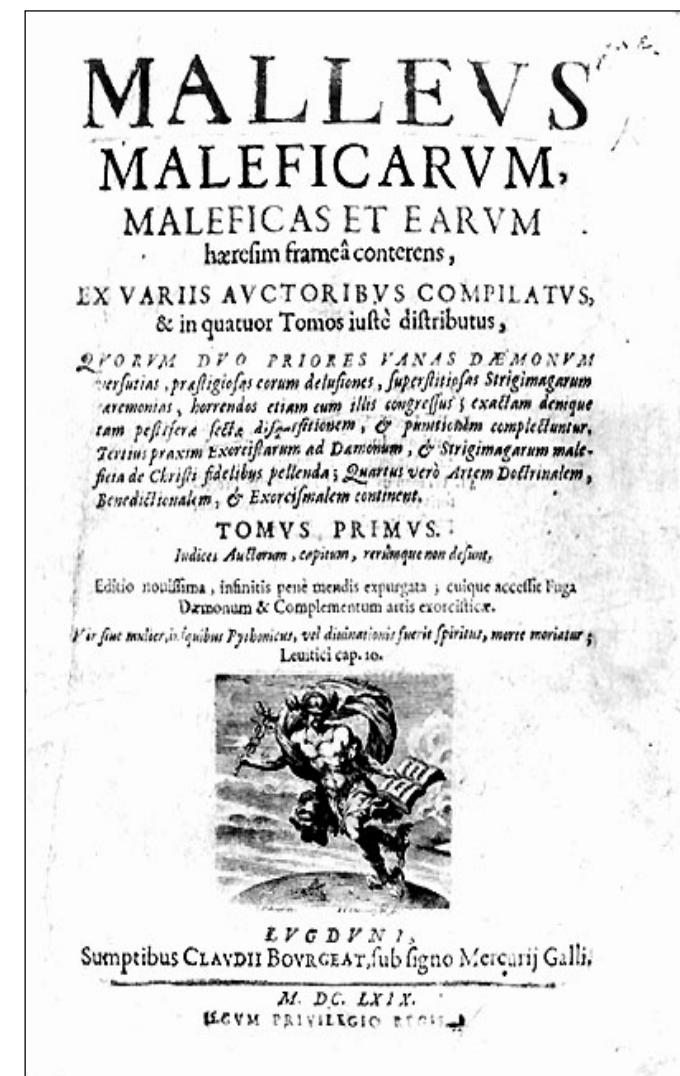
En 1484, le Pape Innocent VIII écrit un document officiel où il demande de punir encore plus durement la sorcellerie. Deux hommes publient en 1486 un livre célèbre, le Marteau des sorcières. Premier livre de poche de l'histoire (afin de pouvoir être emporté partout et être ouvert discrètement), il connaît un immense succès. Cet épais document répertorie divers points ayant trait à l'existence du diable, aux pouvoirs des sorcières et surtout à la façon de les démasquer et les détruire.

À l'aide des documents 6 à 10, réponds aux questions suivantes :

a) Quel changement fondamental constates-tu entre les documents 2 et 6 que tu as analysé tout à l'heure qui date de 1460-1470 et le *Malleus maleficarum* (doc.7) et le document 10 ?

b) A ton avis, quelles ont été les répercussions sur les années qui ont suivi (doc.8) ?

2. Par quel moyen technique le succès du livre est-il accentué (doc.9) ?



Henri Institoris et Jacques Sprenger, *Le marteau des sorcières*, 1486.

Doc. 7 :

« [...] on pourrait noter qu'il y a comme un défaut dans la formation de la première femme, puisqu'elle a été faite d'une côte courbe, c'est-à-dire d'une côte de poitrine, tordue, et comme opposée à l'homme. Il découle aussi de ce défaut que comme un vivant imparfait, elle déçoit toujours.

[...] Femina vient de Fe et Minus, car toujours la femme a et garde moins de foi. [...] Donc une mauvaise femme, qui par nature, doute plus vite dans la foi, plus vite aussi abjure la foi, ce qui est fondamental chez les sorcières.

[...] Pour entrer dans l'œuvre maléfique avec Satan, il faut trahir et abjurer la foi : la femme y est prédisposée par sa crédulité, son impressionnabilité, sa faiblesse d'intelligence même.

[...] Menteuse par nature, elle l'est dans son langage [...] [les femmes] attirent ceux qui passent et les tuent. »

Extrait de : *Le marteau des sorcières*, 1486.

Doc. 8:

« En Europe, il y a des sorcières par milliers, partout, qui se multiplient sur la terre comme des vers dans un jardin. »

Henry Boguet, 1602.

Doc. 9 : Le « marteau des sorcières », un best-seller !

« Le succès de l'ouvrage [le Malleus maleficarum = le marteau des sorcières] est prodigieux : entre 1486 et 1520, on compte une quinzaine d'éditions, parues dans des villes rhénanes, mais aussi à Paris et à Lyon. A raison de 1'000 ou 1'500 exemplaires par tirage, 20'000 exemplaires ont pu circuler avant la Réforme. Le traité connaît une seconde vie à la fin du XVI^{ème} siècle. De 1574 à 1621, une quinzaine de nouvelles éditions sortent des presses de Venise, de Lyon et des villes rhénanes. »

Doc. 10 :



Hans Baldung, *Sorcières*, 1508.

Les femmes et la chasse aux sorcières

Entre la peur du mal et traités de démonologie, la chasse aux sorcières connaît son paroxysme de 1560-1580 à 1620-1630. On parle de 110'000 procès, avec 60'000 exécutions pour lesquelles plus de 75% des condamnées sont des femmes. En effet, avec l'influence d'ouvrages comme le « marteau des sorcières » et un système patriarcal dominant, les femmes furent les grandes victimes de cette époque. Il s'agit le plus souvent de femmes célibataires ou veuves, dont l'absence de mari inquiète. En effet, les femmes étaient, alors, considérées comme plus faibles d'esprit et les hommes de leur temps craignaient qu'elles soient plus facilement influencées par le diable sans la présence d'un homme à leurs côtés.

Doc. 11 :

Région	années	hommes	femmes	% femmes
Allemagne du Sud-Ouest	1562-1684	238	1050	82 %
Evêché de Bâle	1571-1670	9	181	95 %
Franche-Comté	1559-1667	49	153	76 %
Genève	1537-1662	74	240	76 %
Pays de Vaud	1539-1670	45	62	58 %
Comté de Namur	1509-1646	29	337	92 %
Luxembourg	1519-1685	130	417	76 %
Cité de Toul	1584-1623	14	53	79 %
Nord (dép.) de la France	1542-1679	54	232	81 %
Castille	1540-1685	132	324	71 %
Aragon	1600-1650	69	90	57 %
Venise	1552-1722	119	430	78 %
Finlande	1665-1684	33	119	78 %
Russie (appels)	1622-1700	59	40	40 %
Comté d'Essex (Angl.)	1560-1675	23	290	92 %
Nouvelle-Angleterre	1630-1700	60	193	79 %
Ecosse	1560-1727	242	1491	86 %

Extrait : Brian P. Levack, *La grande chasse aux sorcières. En Europe aux débuts des temps modernes*, 1987.

Doc. 12 :

Régions	années	mariées	veuves	célibataires	% de mariées
Cité de Toul	1584-1623	17	29	7	36 %
Bâle	1571-1670	110	60	11	61 %
Genève	1537-1662	104	81	50	44 %
Montbéliard	1555-1661	31	25	11	50 %
Comté d'Essex (Angl.)	1560-1700	11	24	19	25 %
Ecosse	1560-1727	245	67	7	70 %
Salem (Massachusetts)	1692-1693	61	20	29	55 %
Suède	1546-1677	-	-	-	39 %

Tableau n°5 :
Etat-civil des femmes accusées de sorcellerie³⁰.

Extrait : Brian P. Levack, *La grande chasse aux sorcières. En Europe aux débuts des temps modernes*, 1987.

Notes personnelles :

La procédure « judiciaire »

Le tableau que nous avons rempli à la page 3 montre que ce qui est reproché aux sorcières est étroitement lié à la religion mais concerne également des crimes non-religieux. D'ailleurs, les premières chasses aux sorcières ont été menées par l'Inquisition¹. Il est intéressant de noter que des tribunaux laïcs ont très vite pris le relai et pourchassé les sorcières avec une grande intensité. Toutefois, puisque la sorcellerie est issue de l'imagination de gens, aucune des personnes exécutées n'a jamais été prise en flagrant délit. Comment se déroulait donc la procédure judiciaire ?

À l'aide des documents 13 à 15, réponds aux questions suivantes :

1. À ton avis, pourquoi vient-on chercher la femme (doc.13) ?

2. Que constates-tu sur les personnes qui viennent la chercher (doc.13)?

3. À ton avis, qu'est-ce qui est représenté dans le document 14 ?

4. À ton avis, pourquoi le femme « confès » d'être une sorcière (document 15) ?

5. À quoi est-elle condamnée (doc.15)?

6. Quel schéma semble suivre les enquêtes concernant la sorcellerie ?

1. _____ 2. _____

3. _____ 4. _____

5. _____ 6. _____

¹ Inquisition : institution judiciaire, créée en 1231-1233 par le Pape Grégoire IX, dont la mission est d'enquêter sur la foi, réprimer les dissidences religieuses et de convertir les hérétiques. L'Inquisiteur, délégué du Pape, dispose de manuels pour procéder aux interrogatoires et procède à la torture pour obtenir les aveux de l'accusé.

Doc. 13 :



Gravure anglaise du XVII^e siècle

Doc. 14 :



Tompkins Harrison Matteson (1813-1884), *Examen d'une sorcière*, 1853.

Doc. 15 :

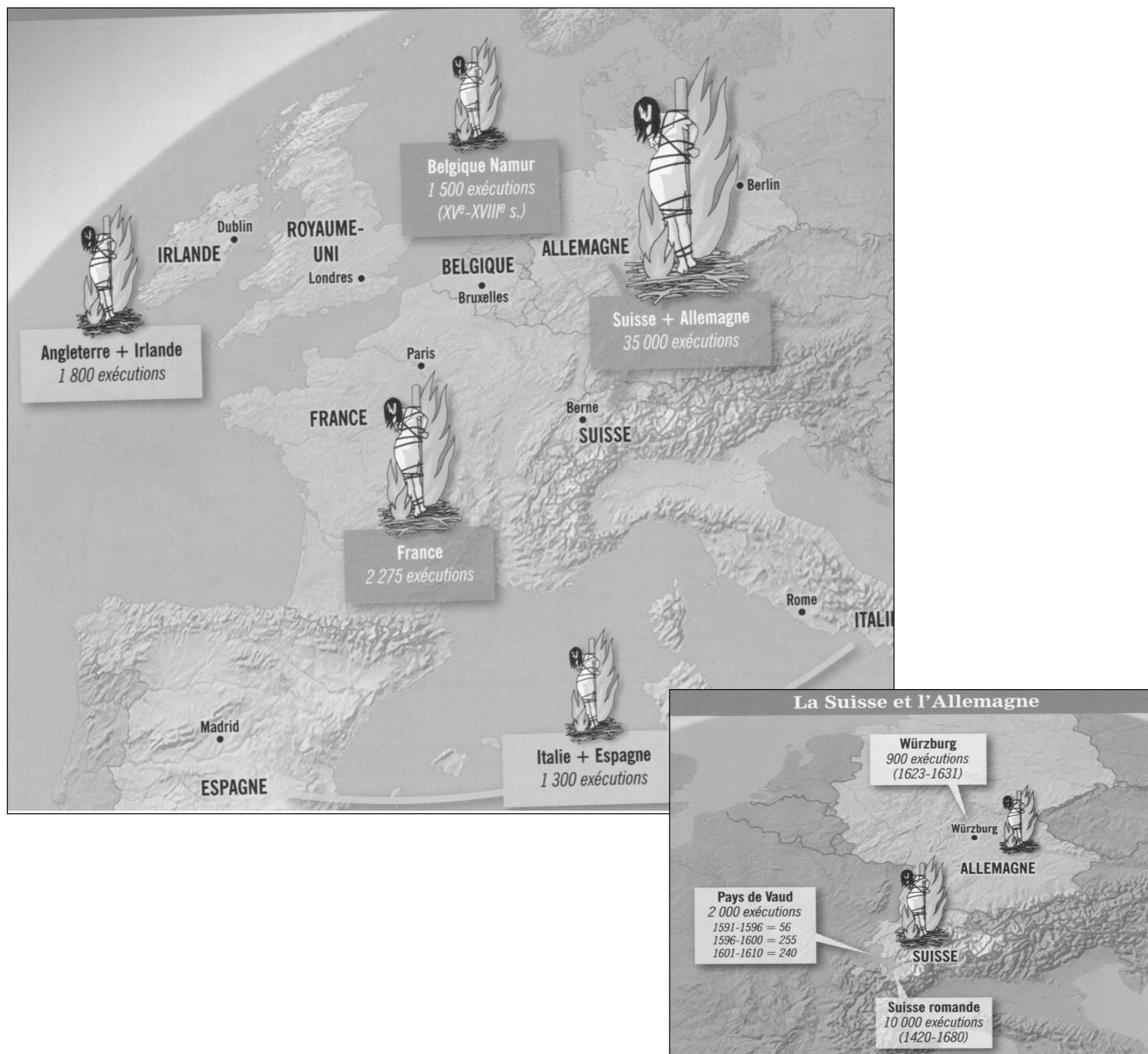
« ... convaincu du crime de sorcellerie [...] et accompli les cérémonies dont usent les ennemis de Dieu, fait mourir plusieurs personnes et bestiaux par le moyen de poudres à lui bayées par le Diable, etc. Confès et convaincu desdits crimes, pour réparation desquels a été condamné d'être livré des mains de l'exécuteur de la haute justice, mené et conduit par tous lieux et carrefours de la ville, faire amende honorable, tête nue et pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau ardent dans les mains et, illec, à genoux, demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice. Et de ce fait, être brûlé tout vif sur un bûcher jusqu'à ce que son corps et ossements soient consumés et réduits en cendres. »

Tompkins Harrison Matteson (1813-1884), *Examen d'une sorcière*, 1853.

Notes personnelles :

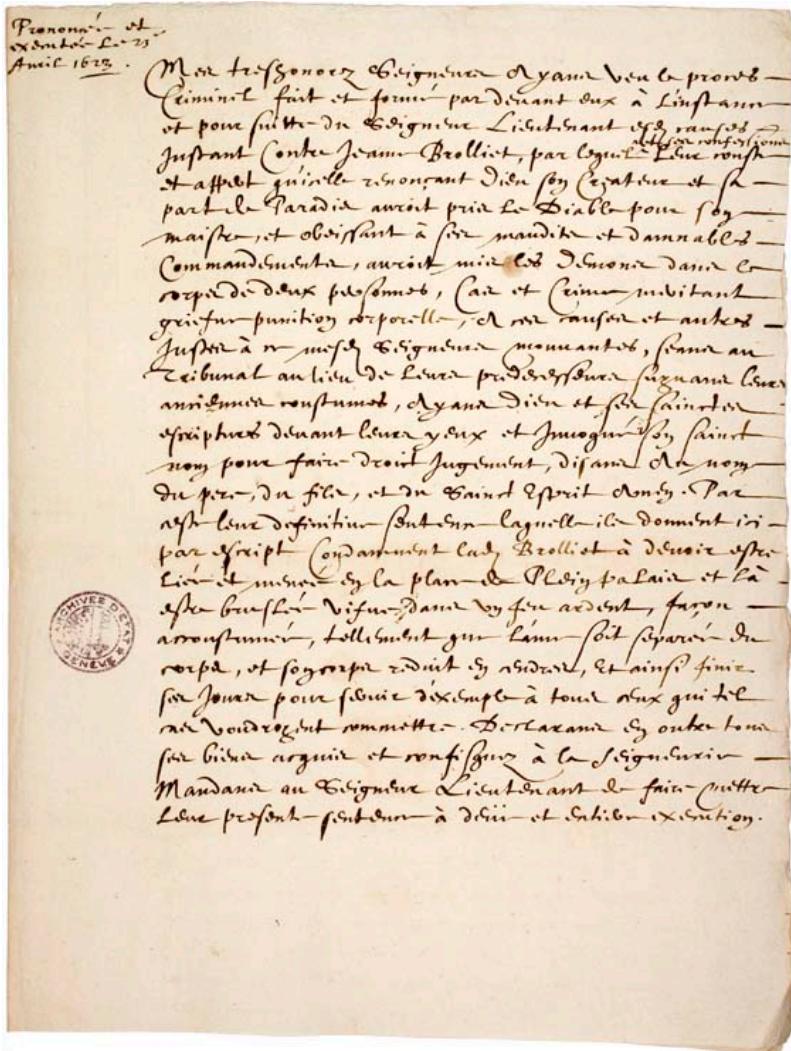
La Suisse, Genève et la chasse aux sorcières

Vers 1600, la Suisse comptait moins d'un million d'habitant.e.s. Au bout du Léman, comme dans l'ensemble de l'Europe, les victimes de la chasse aux sorcières furent majoritairement féminines. La chasse aux sorcières fit des victimes dans les cantons protestants que dans les catholiques. Dans le pays de Vaud, d'abord catholique, savoyard, puis finalement protestant en 1536, près de 3'000 personnes ont été poursuivies pour fait de sorcellerie. Deux tiers d'entre elles ont péri sur le bûcher après avoir avoué, sous la torture, un pacte avec le Diable. À Genève, **plus de 300 Genevoises** et quelques Genevois (les femmes représentent 76% des suspects entre 1527 et 1681) furent inculpés de sorcellerie. Septante d'entre eux.elles y laissèrent la vie.



En 1623, accusée d'empoisonnement au moyen d'une poudre maléfique, avouant les faits sous la torture, Jeanne Brolliet est la dernière justiciable à être brûlée vive à Genève.

Doc 16 :



Transcription modernisée

Prononcée et exécutée le 23e Avril 1623

Mes très honorés seigneurs, ayant vu le procès criminel fait et formé par devant eux à l'instance et poursuite du Seigneur Lieutenant auxdites causes instant contre Jeanne Brolliet, par lequel et ses confessions leur conste et appert qu'icelle, renonçant [à] Dieu son créateur et sa part de Paradis, **aurait pris le Diable pour son maître et obéissant à ses maudits et damnables commandements aurait mis les démons dans le corps de deux personnes**, cas et crimes méritant grève punition corporelle. A ces causes et autres instes à ce mesdits Seigneurs mouvantes, séants au Tribunal au lieu de leurs prédécesseurs suivant leurs anciennes coutumes. Ayant Dieu et ses saintes écritures devant leurs yeux et invoqué son saint nom pour faire droit jugement, disant au nom du père, du fils, et du Saint Esprit Amen. Par cette leur définitive sentence laquelle ils donnent ici par écrit, condamnent ladite Brolliet à devoir être liée et menée en la place de Plainpalais et là être brûlée vive dans un feu ardent, façon accoutumée, tellement que l'âme soit séparée du corps et son corps réduit en cendres, et ainsi finir ses jours pour servir d'exemple à tous ceux qui tel cas voudraient commettre. Déclarant en outre ses biens acquis et confisqués à la Seigneurie, mandant au Seigneur Lieutenant de faire mettre leur présente sentence à due et entière exécution.

Achives d'Etat de Genève, P.C. 1re série 2587 («sorcellerie»), 23 avril 1623, non folioté.

Réponds aux questions ci-dessous à l'aide du document 16 :

1) Ce document est-il une source ? Pourquoi ?

2) Qui est l'accusée ? De quoi l'accuse-t-on ?

3) À quoi est-elle condamnée ?

4) Où aura lieu la condamnation ? Pourquoi ?

La dernière femme exécutée à Genève pour sorcellerie fut Michée Chaudron, pendue en 1652, mais les condamnations persistèrent en Suisse.

En 1781, Anna Göldi/n est engagée par le docteur Tschudi pour s'occuper de ses trois enfants. Quelques semaines après son engagement, la cadette des Tschudi se plaint d'avoir trouvé une épingle dans son bol de lait. L'incident se répète à plusieurs reprises les jours suivants. Soupçonnée de vouloir nuire à la famille, Anna est remerciée sans indemnités. Trois semaines après son départ, l'enfant recrache 106 épingles et souffre d'un pied bot. Anna Göldi/n est arrêtée, torturée et exécutée le 18 juin 1782. C'est la dernière femme en Europe à avoir été condamnée pour sorcellerie.



Peinture de Patrick LoGiudice, Musée Anna Göldi à Mollis, GL.

1. D'après le texte ci-dessus, pour quelle raison Anna Göldi est-elle arrêtée et condamnée ?

Regarde attentivement le reportage suivant puis réponds aux questions.

<https://www.rts.ch/play/tv/mise-au-point/video/sorcieres-et-chasse-aux-sorcieres---en-suisse?id=491203>

2. Combien de fois Anna Göldi fut-elle torturée ? Comment fut-elle exécutée ?

3. D'après le reportage, quelle était la vraie raison de son exécution ? Développe ta réponse.

4. D'après la personne interviewée, la justice a-t-elle joué son rôle ? Pourquoi ? Développe ta réponse.

5. Quelle fut la source utilisée afin d'écrire l'histoire d'Anna Göldi ?

6. Comment réagit le Conseil d'Etat face à la demande de réhabilitation d'Anna Göldi ? Quels sont les arguments ?

7. Que penses-tu du fait de « réhabiliter » Anna Göldi ? Argumente ta réponse.

Notes personnelles :

